

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DE CHOLET



2021 - 2024

Juin 2021

Mairie de Cholet
représentée par M. Gilles BOURDOULEIX
Maire de Cholet
Président de l'Agglomération du Choletais
Député honoraire



CHOlet[®]
l'entrepreneante

Sommaire PEDT 2021-2024

I . CADRE DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

1. Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) de la Ville de Cholet

- 1.1. Les enjeux du PEDT
- 1.2. Le Comité de Pilotage

2. Territoire et publics

- 2.1. Données démographiques
- 2.2. Organisation des temps scolaires
- 2.3. Établissements spécialisés
 - 2.3.1 Institut Médico-Éducatif (IME)
 - 2.3.2 Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP)

3. Structures d'accueil Petite Enfance et accueils péri et extrascolaires

- 3.1. Structures Petite Enfance
- 3.2. Accueils périscolaires et pause méridienne
 - 3.2.1. Accueils périscolaires et pause méridienne gérés par la Ville de Cholet
 - 3.2.2. Accueils périscolaires gérés par l'association Junior
 - 3.2.3. Accueils périscolaires et pause méridienne dans les écoles privées
- 3.3. Accueils du mercredi et accueils de loisirs
 - 3.3.1. Accueils gérés par Cholet Animation Enfance
 - 3.3.2. Accueils du mercredi et accueils de loisirs Loisirs Pluriel
 - 3.3.3. Accueils du mercredi la Jeune France
- 3.4. Inscriptions aux activités de la Ville (périscolaires et extrascolaires)

4. Actions éducatives et dispositifs d'accompagnement des enfants

- 4.1. Interventions spécialisées pendant le temps de classe
- 4.2. Contrat de Ville
- 4.3. Clubs Coup de Pouce
- 4.4. Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

II . ÉTAT DES LIEUX

1. Ressources du territoire

- 1.1. Politique municipale en faveur de l'enfance
- 1.2. Charte Qualité Plan mercredi
- 1.3. Familles et parentalité
 - 1.3.1. Point Info Familles et rendez-vous parents
 - 1.3.2. Permanences éducatives pour les parents
 - 1.3.3. Centres sociaux
 - 1.3.4. Ville Amie des enfants

- 1.4. Handicap
 - 1.4.1. Relais d'accueil local MDA
 - 1.4.2. Réseau Enfant Différent
 - 1.4.3. Pôle d'Appui et de Ressources Handicap 49
- 1.5. Accompagnement des projets de territoire
 - 1.5.1. Aides de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire
 - 1.5.2. Convention Territoriale Globale

2. Actions de 2018 à 2021

- 2.1. Continuité Éducative
- 2.2. Intégration de l'enfant
- 2.3. Harcèlement entre enfants
- 2.4. Passerelle petite enfance - école

3. Constats

- 3.1. Bien-être de l'enfant
- 3.2. Inclusion
- 3.3. Place des familles dans les structures

III . Projet pour 2021-2024

1. Axes de travail du PEDT

2. Modalités d'action

- 2.1. Concertation et Comité de Pilotage
- 2.2. Groupes de travail
 - 2.2.1. Intégration de l'enfant
 - 2.2.2. Harcèlement
- 2.3. Autres axes de travail
 - 2.3.1. Passerelle
 - 2.3.2. Relations et place des familles dans les structures
 - 2.3.3. Accompagnement à la réussite scolaire

3. Évaluation du PEDT

IV . Annexes

- 1. Écoles publiques
- 2. Écoles privées
- 3. Accueils périscolaires
- 4. Accueils du mercredi
- 5, Accueils de loisirs Service Cholet Animation Enfance
- 5. Charte qualité Plan Mercredi
- 6. Charte de la Continuité Éducative

PEDT 2021-2024

I . Cadre du PEDT

1. Le Projet Éducatif Territorial de la Ville de Cholet

1.1. Les enjeux du PEDT

Depuis la loi pour la Refondation de l'École de la République de juillet 2013, les collectivités ont la possibilité de définir un Projet Éducatif Territorial, dit aussi PEDT, dont l'ambition est de favoriser la concertation locale au service du bien-être de l'enfant.

Le PEDT de la Ville de Cholet rassemble les acteurs des temps de l'enfant autour de problématiques communes propres à leur territoire. Visant notamment la continuité éducative, il a déjà permis de renforcer le lien entre l'Éducation Nationale et les structures péri et extrascolaires.

Conclu entre les acteurs pour trois ans, le PEDT définit des axes de travail pour mettre en place des actions répondant aux problématiques locales. Ces axes de travail concourent à une culture commune et une vision partagée de l'accueil de l'enfant.

Pour mener à bien ses actions, le Comité de Pilotage s'appuie sur des groupes de travail constitués de représentants des institutions et structures signataires ainsi que de parents d'élèves. Ces groupes identifient les problématiques et cherchent ensemble des solutions concrètes : nouveaux outils de travail, partages d'expérience, conférences, etc.

Si le Comité de Pilotage tout comme les groupes de travail comptent un nombre restreint de participants, les préoccupations, l'expérience et les propositions peuvent être recherchées auprès de tous les acteurs de terrain par le biais de leurs représentants au sein de ces instances. A cette fin, chaque partenaire s'engage à leur faire connaître les objectifs, la gouvernance et les actions du PEDT.

1.2. Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est constitué pour une durée de trois ans des membres suivants :

Pour la Ville :

- Olivier BAGUENARD, Adjoint en charge de l'Enseignement,
- Laurence TEXEREAU, Vice Présidente du CCAS, Adjointe en charge de la Solidarité, la Famille et la Petite Enfance,
- Christian CREN, Directeur Général des Services,
- Nicolas DEBUCQUET, Directeur Général Adjoint
- Vincent ROBERT, Directeur de l'Enfance, de la Famille et de la Cohésion Sociale,
- Agnès GREGOIRE, Directrice de l'Education,
- Lee-Gilles MOREAU, Chef du Service Cholet Animation Enfance,

- Frédérique NICOLAS, Chef du Service Développement Social et Emploi,
- Sébastien POUVREAU, Chef du Service Petite Enfance,
- Marie DAVID-JUCHS, Chef du Service Animation Sociale et Familiale,
- Audrey MAUNOURY, Coordinatrice PEDT-Animation-Éducation, au Service Scolaire.

Pour la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale :

- Benoît DECHAMBRE, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Maine-et-Loire,
- Marie-Noëlle FARDIN, Inspectrice de l'Éducation Nationale Cholet et Sèvres,
- Soizic CHAPRON, Inspectrice de l'Éducation Nationale Cholet Est,
- Deux directeurs des écoles publiques, un représentant maternelle et un représentant élémentaire,
- Des parents représentants des parents d'élèves,
- Madame Fabienne ALLEMANDOU, Responsable du Service Départemental de la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- Kada OUNAS, Conseiller d'Éducation Populaire et de jeunesse.

Pour les unités d'enseignements spécialisées

- Cédric CARION, Directeur de l'IME – SESSAD - Pôle Inclusion Scolaire, Accompagnements et soins de l'ADAPEI 49,
- Natacha CODEVELLE, Directrice de l'ITEP La Tremblaie.

Pour la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique :

- Julien LÉGER , Chargé de mission à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique,
- Gonzague GOUIN, représentant les écoles privées,
- Un représentant des parents d'élèves des écoles privées.

Pour la Caisse d'Allocations Familiales du Maine-et-Loire :

- Lynda BLANCHARD, Conseillère technique de secteur.

Pour la Mutualité Sociale Agricole :

- Anne GAUTIER, Directrice, représentée par Mélanie HIVERT.

Pour les structures d'accueil périscolaires et extrascolaires :

- Medhi SARRAJ, représentant des Centres Sociaux,
- Aymeric COLETTA, Président de l'association Junior, représenté par Marjorie FERCHAUD
- Laurie-Anne DELABRE, représentée par Edith RABATTEAU, Directrice de l'association Loisirs Pluriel,
- Françoise CHOLET, Directrice de la Jeune France, représentée par Romaric BARREAU

2. Territoire et publics

2.1. Données démographiques

La Ville de Cholet compte :

- 53 273 habitants
- 5 042 enfants scolarisés dans le Premier Degré
- 11 structures petite enfance : 238 places (1 589 enfants accueillis en 2019)
- 18 groupes scolaires publiques et 8 groupes scolaires privés
- 2 IME (Institut Médico-Éducatif)
- 1 ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique)

	Écoles publiques		Écoles privées	
	Nombre d'écoles	Nombre d'enfants	Nombre d'écoles	Nombre d'enfants
Maternelle	12	1 054		621
Élémentaire	11	1 665		1 109
Primaire*	4	593	8	
TOTAL	27	3 312	8	1 730

* (1 seule direction maternelle et élémentaire)

Il existe au sein des écoles publiques :

- 3 classes ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)
- 1 classe UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme)
- 1 classe UEEA (Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme), à partir de la rentrée 2021.

Il existe également une classe ULIS dans l'enseignement privé.

Depuis septembre 2019, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans

Établissements spécialisés	Nombre de structures	Nombre d'enfants	Age et public accueilli
IME	2	157	Enfants de 4 ans à 20 ans
DITEP	1	76	Enfants de 4 ans à 14 ans

2.2. Organisation des temps scolaires

Suite à la parution du décret du 27 juin 2017, la Ville de Cholet a obtenu une dérogation de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours en septembre 2018.

ÉCOLES PUBLIQUES				
Horaires	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7 h 30 - 8 h 20	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8 h 30 -12 h 00	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
12 h 00 - 14 h 00	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
14 h 00 - 16 h 30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
16 h 30 - 18 h 30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

* 1 école (Chambord) pour laquelle l'accueil périscolaire ouvre à 7 h 00.

* 1 école (La Chevallerie au Puy St Bonnet) pour laquelle l'accueil périscolaire ferme à 18 h 45.

* Accueil périscolaire JUNIOR de 7 h 00 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 19 h 00 : école La Bourie et école La Bruyère.

ÉCOLES PRIVÉES		
ÉCOLES	Horaires	
	Matin	Après-midi
Notre Dame du Bretonnais	8 h 45 - 11 h 45	13 h 20 – 16 h 35
Saint Pierre Gellusseau	8 h 30 - 12 h 00	13 h 45 – 16 h 30
Jeanne d'Arc	8 h 30 – 12 h 00	13 h 45 – 16 h 30
Sainte Marie des Turbaudières	8 h 30 – 12 h 00	13 h 45 – 16 h 30
Saint Jean-Sainte Famille	8 h 15 – 12 h 00	13 h 30 – 16 h 00
Saint Louis Le Breloquet	8 h 30 – 12 h 00	13 h 45 – 16 h 30
Notre Dame du Chêne Rond	8 h 45 - 12 h 00	13 h 30 – 16 h30
Saint Joseph	8 h 30 - 12 h 00	13 h 45 – 16 h 30

2.3. Établissements spécialisés

Trois établissements spécialisés accueillent à Cholet des enfants de 4 à 20 ans.

2.3.1. Institut Médico-Éducatif (IME)

Les Instituts Médico-Éducatifs ont pour mission d'accueillir des enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

Les IME assurent une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants en situation de handicap. Les équipes de ces établissements mettent en œuvre un accompagnement global (éducatif/pédagogique/thérapeutique) tendant à favoriser l'intégration dans les différents domaines de la vie, de la formation générale et professionnelle.

Cet accompagnement comporte :

- l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent,
- les soins et les rééducations,
- la surveillance médicale régulière, générale, ainsi que celle de la déficience et des situations de handicap,
- l'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau culturel optimal,
- des actions tendant à développer la personnalité, la communication et la socialisation.

L'ADAPEI 49 gère deux structures à Cholet qui font partie du Dispositif IME-SESSAD du Choletais (DISC) :

IME La Rivière

L'Institut Médico-Éducatif La Rivière accueille et accompagne 67 enfants de 4 à 14 ans :

- soit au sein de la SEES (Section d'Enseignement et d'Education Spécialisés) pour 57 jeunes de 6 à 14 ans en situation de déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés, dont 11 en internat de semaine. Sur ces 57 enfants, 7 peuvent bénéficier d'un dispositif d'appui (SEHA : Section pour Enfants avec Handicaps associés) en raison de leur pluri-handicaps,
- soit au sein de l'US (Unité Spécifique) pour 10 enfants de 4 à 12 ans, présentant des Troubles du Spectre Autistique (TSA), dont 4 en internat de semaine.

Une classe externalisée de l'IME La Rivière est installée à l'école Chambord depuis la rentrée 2019.

IME Bordage Fontaine

L'IME Bordage Fontaine accueille et accompagne 90 adolescents et jeunes adultes entre 12 et 20 ans dans leur préparation à la vie d'adulte et le développement de leur citoyenneté :

- soit au sein de sa SIPFP (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle) pour les jeunes en situation de déficience intellectuelle ou porteurs de troubles psychiques. Les jeunes y sont accueillis de 14 à 20 ans,
- soit au sein de sa SEHA/US (Section pour des Enfants avec des Handicaps Associés/Unité Spécifique) pour les jeunes présentant des Troubles du Spectre Autistique (TSA). Les jeunes y sont accueillis de 12 à 20 ans.

2.3.2. Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (DITEP) - La Tremblaie

Les Dispositifs Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (DITEP) ont pour mission d'accueillir des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage. Les DITEP conjuguent au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. Le DITEP la Tremblaie accueille 36 jeunes âgés de 6 à 14 ans en accueil de jour et 40 jeunes âgés de 3 à 14 ans en SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) sur le lieu de scolarisation des jeunes accompagnés.

3. Structures d'accueil Petite Enfance et accueils péri et extrascolaires

3.1. Structures Petite Enfance

Le Service Petite Enfance dispose de 239 places d'accueil réparties en 11 structures. Ces structures accueillent des enfants de 2 mois à 3 ans pour la crèche, de 2 mois à 6 ans pour la halte garderie et de 2 ans à 4 ans pour le jardin d'enfants.

Depuis quelques années et grâce au Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de Cholet, la Ville a diversifié les modes d'accueil de la Petite Enfance en proposant des solutions adaptées aux nouvelles formes de travail des parents, et aux multiples situations familiales : accueil à temps partiel, accueil sur de courtes durées, accueil à la journée, places de crèche à horaires atypiques, accueil d'urgence,.

Ces structures d'accueil sont réservées prioritairement aux Choletais. La participation financière des parents à l'accueil de leurs enfants est calculée à partir des ressources déclarées à la Caisse d'Allocations Familiales selon le barème national.

3.2. Accueils périscolaires et pause méridienne

3.2.1. Accueils gérés par la Ville de Cholet dans les écoles publiques

Les accueils périscolaires

Ils sont gérés par la Ville de Cholet dans 16 des 18 écoles du territoire.

- accueil du matin : ouvert de 7 h 30 à 8 h 20, sauf à l'école Chambord où l'accueil est ouvert dès 7 h 00. L'accueil du matin permet à l'enfant de débiter sa journée autour d'activités libres lui permettant de commencer la journée à son rythme. Avant 8 h 00, une collation est servie aux enfants qui n'auraient pas déjeuné à la maison.

- accueil du soir : de 16 h 30 à 18 h 30, sauf à La Chevalerie au Puy-Saint-Bonnet où l'accueil ferme à 18 h 45.

Après un temps de goûter, l'accueil du soir favorise des activités de détente, des temps de jeux variés, avec la possibilité, pour les enfants des classes élémentaires, d'effectuer les leçons dans un espace calme sous la responsabilité d'un animateur.

Les temps périscolaires constituent des espaces-temps indispensables tant par leur rôle social que par le service rendu aux familles. A Cholet, ils sont basés sur le principe de coéducation, articulés autour de la journée d'école en lien avec tous les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs, ATSEM, personnel de restauration et d'entretien).

Les projets pédagogiques défendent une prise en charge individualisée de chaque enfant et proposent un espace de convivialité et de socialisation où l'enfant est acteur de ses loisirs.

La Pause méridienne

La Ville prend en charge 2 000 enfants de maternelle et d'élémentaire en moyenne chaque midi. Le maintien d'une pause méridienne de deux heures permet d'assurer l'organisation des repas en préservant pour chaque enfant un temps de pause, de calme et de temps libre suffisant. Les missions de cette pause méridienne sont :

- distribuer à l'enfant un repas équilibré et de qualité,
- garantir à l'enfant sa sécurité physique et psychoaffective,
- permettre à l'enfant d'acquérir, dans la convivialité, les notions d'autonomie, de responsabilisation, de socialisation.

3.2.2. Accueils périscolaires gérés par l'association Junior

L'association Junior est une association créée en avril 1998 à l'initiative des administrateurs du Centre Social et Socioculturel du Verger et se compose essentiellement de parents bénévoles.

Elle gère les accueils périscolaires de l'école La Bourie et de l'école La Bruyère, ouverts de 7 h 00 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 19 h 00.

Les activités proposées s'appuient sur des projets élaborés en concertation entre les animateurs. Ils proposent des activités individuelles afin de développer l'autonomie ou des activités d'apprentissage de la socialisation. Chaque enfant choisit ses activités et chaque animateur s'adapte au rythme de l'enfant. Les animateurs disposent de matériel éducatif adapté à l'âge des enfants. Les activités sont organisées selon 3 axes principaux :

- la détente : activités calmes (jeux de société, dessins, lecture) et repos,
- la découverte : ateliers bricolage, etc,
- le défoulement : jeux d'extérieur, jeux sportifs, grands jeux, etc.

Pour répondre aux objectifs éducatifs sur le développement de la curiosité, créativité, l'inventivité et l'expression corporelle, les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- permettre à l'enfant de s'épanouir durant les temps d'accueils,
- favoriser l'autonomie de l'enfant,
- permettre à l'enfant de se responsabiliser,
- favoriser la socialisation de l'enfant.

3.2.3. Accueils périscolaires et pause méridienne dans les écoles privées

Les accueils périscolaires

Les accueils périscolaires sont gérés par les OGEC (Organismes de Gestion des Écoles Catholiques) selon des modalités propres à chacune des 8 écoles privées de Cholet.

Tous ces temps périscolaires se passent au sein même des écoles, sous la responsabilité des chefs d'établissement et dans des locaux scolaires, qui sont donc pris en charge dans les frais de fonctionnement de l'OGEC.

Accueil du matin : ouvert de 7 h 00 à 8 h 35 (amplitude maximum selon les écoles).

L'accueil du matin permet à l'enfant de débiter sa journée autour d'activités libres à son rythme. Dans certaines écoles, une collation peut être servie aux enfants qui n'auraient pas déjeuné à la maison.

Accueil du soir : de 16 h 10 à 19 h 00 (amplitude maximum selon les écoles).

Après un temps de goûter (fourni ou non par les familles), l'accueil du soir favorise des activités de détente, des temps de jeux variés, pour les plus jeunes enfants avec le plus souvent une ASEM. Pour les enfants des classes élémentaires, il y a souvent la possibilité d'effectuer les leçons dans un espace calme sous la responsabilité d'un surveillant.

Les temps périscolaires constituent des espaces-temps indispensables tant par leur rôle social que par le service rendu aux familles. Ils ont un coût qui est répercuté sur le montant des frais de scolarité.

La Pause méridienne

Chaque OGEC prend en charge le temps du déjeuner et la pause méridienne suivant un coût de restauration propre à chaque école sur le temps du midi de 11 h 45 à 13 h 35 (amplitude maximum selon les écoles), sauf Notre Dame du Chêne rond où la cantine et la pause méridienne sont prises en charge par la municipalité.

Le maintien d'une pause méridienne permet d'assurer l'organisation des repas en préservant pour chaque enfant un temps de pause, de calme et de temps libre suffisant. Les missions de cette pause méridienne sont :

- distribuer à l'enfant un repas équilibré et de qualité,
- garantir à l'enfant sa sécurité physique et psychoaffective,
- permettre à l'enfant d'acquérir, dans la convivialité, les notions d'autonomie, de responsabilisation, de socialisation,
- proposer à l'enfant des activités de détente et une ouverture sur la culture (clubs lecture "Lire et Faire Lire", chorale-chanterie, ludosphère, activités manuelles, etc.).

L'ensemble des inscriptions à ces différents services (accueil périscolaire, cantine) restent gérés par des modalités propres au fonctionnement de chaque école.

Parfois une réservation ou inscription peut être demandée en amont afin d'assurer la bonne organisation de l'encadrement de ces temps.

Enfin dans certaines écoles, la tarification peut prendre en compte les quotients familiaux des familles et prévoit en outre, un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants à charge.

3.3. Accueils du mercredi et accueils de loisirs

3.3.1. Accueils du mercredi et accueils de loisirs Cholet Animation Enfance

La Ville de Cholet, au travers de son entité Cholet Animation Enfance, accueille les enfants de 3 à 15 ans sur les différents accueils de loisirs de la ville et organise des camps d'été pour les 5-17 ans.

Les accueils périscolaires du mercredi et accueils de loisirs

Les accueils de loisirs de Cholet offrent des activités riches et diversifiées les mercredis et pendant toutes les vacances scolaires.

- **Les accueils de proximité** sont implantés dans 5 quartiers de la ville (Bretagne, Favreau, Girardière, Jean Monnet, Verger) et au Puy-Saint-Bonnet. Ces lieux d'accueil sont une vraie solution pour vivre des temps de loisirs à côté de chez soi au sein de petites unités.

Ces centres sont axés sur l'ouverture, la rencontre de l'autre et les loisirs partagés. Tout en cultivant un climat de détente, les enfants se retrouvent autour d'animations diversifiées en exploitant les ressources de leur quartier.

- **Les accueils de pleine nature**, Nougatine pour les enfants d'âge maternel et Prim'Vert pour ceux d'âge élémentaire, sont installés en lisière de forêt de Nuaille, à proximité de l'Etang des Noues. Ce site entièrement sécurisé, offre de vastes locaux autonomes ainsi que des espaces extérieurs spécialement aménagés avec deux piscines. Les différents projets autour de l'enfant permettent de proposer des animations diversifiées en privilégiant les activités d'éveil pour les plus petits et les ateliers d'initiation et de découverte pour les plus grands.

Les enfants sont accueillis de manière différenciée par tranche d'âge en respectant le rythme et les envies de chacun, à la demi-journée ou journée selon les périodes.

De plus, le site boisé, *La Maison de la Nature* et sa ferme pédagogique permettent aux enfants des accueils de loisirs mais aussi des groupes scolaires, de la petite enfance ou des instituts spécialisés de pouvoir bénéficier d'ateliers pédagogiques autour de la découverte de la nature et du respect de l'environnement.

- **Le centre du Bois de la Cure** au Puy-Saint-Bonnet, ouvert tout l'été, permet aux jeunes de 11-15 ans de profiter pleinement d'un temps de vacances privilégié en fonction de leurs projets, bénéficiant du cadre naturel de son site et de sa piscine.

Les camps d'été

En juillet et août, 31 camps d'été sont proposés avec 12 thématiques différentes. Les intérêts de ces camps sont nombreux : passer une agréable semaine de vacances et de détente, découvrir l'apprentissage de la vie de groupe, favoriser l'autonomie et la responsabilisation, pratiquer des activités physiques, sportives et culturelles en dehors d'un contexte d'enseignement et de compétitivité.

3.3.2. Accueils du mercredi et accueil de loisirs Loisirs Pluriel

L'association Loisirs Pluriel Cholet est affiliée à la Fédération Nationale Loisirs Pluriel qui s'engage sur 3 axes :

- permettre à chaque enfant, quelle que soit sa différence, de profiter d'un lieu de loisirs,
- réunir enfants valides et enfants avec handicap dès le plus jeune âge,
- permettre aux parents d'accéder à un mode de garde pour conserver un emploi et/ou profiter de temps de répit.

L'association Loisirs Pluriel est à l'initiative de deux accueils de loisirs à Cholet :

- **Loisirs Pluriel** : accueil de loisirs pour les enfants valides et avec handicap de 3 à 13 ans, tout type de handicap avec ou sans troubles de la santé. Il est ouvert les mercredis et vacances scolaires de 8 h 00 à 18 h 30. Le centre est situé dans l'école maternelle Chambord, rue de Fontevrault et accueille 20 enfants à la journée, dont la moitié en situation de handicap.
- **Cap Ados** : accueil de loisirs pour adolescents valides et avec handicap de 13 à 18 ans, tout type de handicap avec ou sans troubles de la santé. Il est ouvert chaque moitié de vacances scolaires et deux semaines l'été. Le centre est situé au 15, avenue Kennedy et accueille 14 jeunes maximum dont 7 porteurs de handicap.

Au total, ce sont plus d'une centaine d'enfants et adolescents accueillis au sein des centres de l'association, sous la responsabilité de directeurs formés et d'une équipe d'animation bienveillante garantissant la qualité d'accompagnement de chaque enfant. Les places sont limitées au sein des centres, l'inscription sur la liste d'attente est à demander directement à l'association.

L'association fait face à une forte demande et compte à ce jour 29 enfants sur liste d'attente dont 21 en situation de handicap.

3.3.3. Accueil du mercredi La Jeune France

La Jeune France propose des activités de loisirs et sportives auprès de tout public, enfants, adolescents adultes et seniors. Elle souhaite l'épanouissement de tous, le bien-être, la détente, le lien social, la santé par la pratique d'activités variées, de loisir, de compétition, culturelles.

Elle propose un accueil de loisirs le mercredi pour les enfants de 5 à 12 ans avec pour objectif de pratiquer et découvrir de nombreuses activités sportives, culturelles et ateliers manuels de 8 h 30 à 18 h 00 avec un accueil en garderie à partir de 7 h 30 et jusqu'à 19 h 00.

Elle propose également un accueil de loisirs pendant les vacances scolaires à la journée (8 h 30 - 17 h 30) ou à la demi-journée (13 h 30 - 17 h 30) selon les périodes. Les activités physiques et sportives sont toujours au cœur du programme. Cet accueil est ouvert aux enfants et aux jeunes de 5 à 14 ans.

3.4. Inscriptions aux activités de la Ville (périscolaires et extrascolaires)

L'ensemble des inscriptions aux services de la Ville (accueil périscolaire, accueil de loisirs et activités Ani'm Sport), peuvent s'effectuer directement en ligne par les familles sur le Portail Mon Espace Citoyen. Afin d'assurer l'organisation de l'encadrement de ces temps, la réservation s'effectue à J-2. De plus, le service périscolaire est facturé au ¼ d'heure afin d'adapter le coût de l'accueil au plus près de la présence de l'enfant.

La tarification prend en compte les quotients familiaux des familles et prévoit en outre, pour l'accueil périscolaire du matin et du soir, un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants de moins de 21 ans à charge.

4. Actions éducatives et dispositifs d'accompagnement des enfants

4.1. Interventions spécialisées pendant le temps de classe

Pendant le temps de la classe, sur candidature de l'enseignant, les élèves peuvent bénéficier d'interventions assurées sous différentes formes (projet sur plusieurs séances ou animation ponctuelle, dans l'école ou à l'extérieur, avec une classe ou plusieurs) par des professionnels de la Ville et de l'Agglomération du Choletais dans différents domaines :

- le sport : natation, patinage, golf, activités nautiques, éducation physique,
- la culture : éveil musical, lecture, théâtre, musée, archives,
- le développement durable : tri et recyclage des déchets, mobilité durable,
- la sécurité et la citoyenneté : parcours " Je découvre ma ville ", conduite sur deux-roues,
- l'alimentation : action " Mon école mon menu " dans les écoles publiques.

Ces interventions concourent à l'éducation dans des domaines variés, ancrent les apprentissages dans le territoire et familiarisent les enfants avec leur ville.

4.2. Contrat de ville

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers prioritaires des villes et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le Programme de Réussite Éducative (PRE)

Issu de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le Programme de Réussite Éducative est décliné sur les quartiers prioritaires de Cholet depuis 2006 (Jean Monnet, Bretagne-Bostangis, Favreau-Les Mauges, et Colline-Villeneuve).

Ce dispositif, financé par l'État et l'Agglomération du Choletais, vise à donner leur chance aux enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans habitant les quartiers prioritaires et ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

- parcours individualisé auprès de 150 enfants :

Pour chaque enfant bénéficiaire, une équipe pluridisciplinaire de soutien propose, en lien avec les parents, un parcours personnalisé d'actions adaptées aux besoins de l'enfant et de sa famille, visant le bien-être, l'ouverture culturelle, la réussite scolaire.

- Cap 6^{ème} :

Action passerelle visant à préparer le passage CM2/6^{ème} par un accompagnement de juin à septembre à l'école puis au collège. L'objectif est de favoriser une entrée en 6^{ème} sereine et de soutenir des enfants repérés en fragilité scolaire. Il s'agit aussi de rassurer les enfants et les familles sur les changements d'organisation scolaire lors de l'entrée en 6^{ème} (favoriser la relation jeune/collège, familles/collège) et ainsi développer la confiance en soi et l'autonomie.

- Ateliers linguistiques :

Ateliers de langue à destination de 6 enfants allophones, animés par l'association AFODIL. L'objectif est de proposer aux enfants une découverte de la langue et un approfondissement du lexique lié à la vie quotidienne (école, temps, maison, etc) par le biais d'activités ludiques.

4.3. Clubs coup de pouce

Le premier Club Coup de Pouce a été créé à Cholet en 2005. La Ville compte aujourd'hui 7 clubs dans 4 écoles de la Ville (Charlotte et Emily Brontë, Louis Buffon, Jules Verne, Les Richardières).

Ce dispositif concerne des enfants fragiles en langage (MS ou GS) ou en lecture (CP ou CE1) qui ont besoin d'un accompagnement complémentaire à l'école pour les aider dans leur aisance à l'oral, leur confiance en eux et leur transmettre le goût de la lecture. Les séances ont lieu chaque soir après l'école pour un groupe de 5 à 6 enfants. Des animatrices proposent des jeux, des ateliers autour du langage ou de la lecture, complémentaires à l'apprentissage scolaire.

Ce dispositif repose sur un partenariat entre les enfants, les enseignants qui les choisissent, les parents, acteurs de la réussite éducative qui mettent en place selon les besoins des parcours individualisés d'accompagnement des enfants et des familles.

La création d'un nouveau club Lecture CE1 à l'école des Richardières est prévue pour la rentrée 2021.

4.4. CLAS : Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif piloté et financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Maine et Loire. Des contrats CLAS sont mis en œuvre à Cholet par cinq Centres Sociaux (Horizon, K'leidoscope, Planty, Pasteur, Verger).

Il se traduit par des ateliers proposés dans chaque centre social une à deux fois par semaine. Les enfants sont encadrés par des accompagnateurs salariés ou bénévoles et les ateliers sont ouverts aux parents. Ces ateliers se déclinent autour de moments conviviaux, de la réalisation des devoirs et d'activités ludiques et d'ouverture culturelle.

L'accompagnement à la scolarité a pour objectif :

- d'aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir,
- d'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche,
- de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes,
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

Répartition des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité en 2021

CLAS	Nombre de groupes	Nombre d'enfants	public accueilli
Centre social du Planty	2	19	CP/CE1/CE2 et CM1/CM2
Centre social Pasteur	2	39	CP/CE1/CE2 et CM1/CM2
Centre social K'leidoscope	2	21	CP/CE1/CE2 et CM1/CM2
Centre social du Verger	1	10	CP au CM2
Centre Social Horizon	1	16	CP au CM2

Organisation des CLAS en 2020/2021 :

Le contexte sanitaire a imposé des adaptations des dispositifs cette année avec la répartition des enfants en plus petits groupe et l'adaptation des activités, notamment les activités sportives. Le nombre de bénévoles, fortement réduit cette année ,a également modifié l'organisation. Malgré ces contraintes, les dispositifs d'accompagnement ont pu être maintenus et seront renouvelés l'année prochaine.

Le dispositif CLAS est également proposé pour les collégiens dans certains centres sociaux.

II . Etat des lieux

1. Ressources du territoire

1.1. Politique municipale en faveur de l'enfance

L'enfant est une priorité pour la Ville de Cholet, qui œuvre pour une éducation globale et partagée. Titrée Ville Amie des Enfants depuis 2004, elle n'a cessé de prendre en compte et développer les différents temps de l'enfant, qu'ils soient scolaires et périscolaires, aux côtés de l'Éducation Nationale, ou extra scolaires et familiaux.

Cette volonté s'illustre en premier lieu à travers une offre variée d'interventions en classe auprès des enseignants, menée par des services de la Ville et de l'Agglomération du Choletais, tant pour les écoles publiques que pour les écoles privées.

La Ville accompagne d'autres acteurs essentiels des temps de l'enfant :

- les OGEC, par une aide financière à la restauration et à l'équipement informatique,
- les associations Loisirs Pluriel et Junior par des subventions et la mise à disposition de locaux.

Enfin, la Ville et l'Agglomération du Choletais interviennent au profit des temps de loisirs de l'enfant d'une part à travers une large palette d'activités éducatives, d'autre part en soutenant (financièrement et matériellement) les associations et clubs sportifs dont le territoire est riche.

1.2. Charte Qualité Plan Mercredi

Le Plan mercredi, " une ambition éducative pour tous les enfants ", est défini par le décret du 23 juillet 2018, modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs et définissant la journée du mercredi comme un temps périscolaire.

Le Plan mercredi est caractérisé par la mise en place d'activités ambitieuses, dans le respect des besoins, attentes et du rythme des enfants, dans une démarche de dialogue avec les écoles et en lien avec le territoire. L'objectif est de renforcer la qualité des offres périscolaires, de promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi et de réduire les fractures sociales et territoriales.

Plusieurs formes d'accueil périscolaire du mercredi sont proposées à Cholet par le Service Cholet Animation Enfance, l'association La Jeune France et l'association Loisirs Pluriel. Chacune de ces structures s'inscrit dans le cadre de la Charte Qualité Plan Mercredi depuis 2018. La déclinaison des objectifs adaptée à chaque structure est annexée au Projet Éducatif Territorial.

Le bilan positif du Plan Mercredi réalisé en mars 2021 conduit à sa poursuite en 2021-2024 afin de proposer un accueil de qualité inscrit sur le territoire.

1.3. Familles et parentalité

1.3.1. Point Info Famille et rendez-vous parents

Le Point Info Famille est à la fois un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation qui concerne tous les domaines de la vie quotidienne familiale.

Chaque mois, le Point Info Famille propose un Rendez-vous des Parents : un moment convivial pour échanger autour d'un café. Animé par des professionnels de la petite enfance, c'est un temps de rencontres, libre de parole, où chacun peut s'exprimer, partager son ressenti et ses opinions sans être jugé. Chaque mois, une question liée à la parentalité, l'éducation ou la famille est abordée.

1.3.2. Permanences éducatives pour les parents

Permanences de la Maison de solidarités (MDS)

Des permanences éducatives sont proposées par la Maison des Solidarités de Cholet et prennent la forme de rendez-vous gratuits au cours desquels les parents peuvent exposer leur situation et être écoutés, obtenir des conseils et informations éducatives personnalisées.

L'accompagnement est assuré par un binôme de professionnels (un professionnel de l'éducation et un autre professionnel du champ médico-social) pour apporter deux regards complémentaires. Jusqu'à quatre rendez-vous peuvent être proposés.

L'accès aux permanences éducatives est gratuit, anonyme et ouvert à tous les parents, sans condition, dans le cadre des missions de service public de l'enfance assurées par le Département.

Permanences de l'EPE49

Des permanences éducatives sont également proposées au Point Info Famille par l'École des Parents et des Éducateurs du Maine-et-Loire.

Qu'il s'agisse de soucis quotidiens, de problèmes de relation, de scolarité, tous les moments de la vie éducative peuvent être sources d'interrogations, d'angoisse, de tristesse, de mal être. L'École des Parents accompagne les parents dans leurs difficultés petites ou grandes. Les entretiens sont assurés par une psychologue le mercredi matin de 9 h 30 à 12 h 30, sur rendez-vous au Point Info Famille.

1.3.3. Centres sociaux

Cinq centres sociaux (quatre associatifs et un Établissement Public Administratif) maillent le territoire pour répondre aux besoins et attentes des habitants, comme les nombreuses demandes de parents pour de l'accompagnement aux devoirs. Les centres sociaux proposent ainsi le dispositif CLAS (7 CLAS sur le territoire) pour accompagner les enfants d'élémentaire, un soir par semaine.

Ils proposent également des actions à destination des enfants et des familles comme les animations parents enfants : mercredis animés ou matinées récréatives.

1.3.4. Ville Amie des Enfants

Cholet est titrée "Ville Amie des Enfants" par l'UNICEF depuis 2004, la municipalité a adopté un axe directeur identitaire, plaçant l'enfant et le jeune au cœur de ses préoccupations.

Cholet place l'innovation sociale au cœur de sa politique Petite enfance, Enfance et Jeunesse et met en œuvre les principes de la convention internationale des droits de l'Enfant, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France le 26 janvier 1990.

S'engager en faveur des enfants :

En signant la charte Ville Amie des Enfants de l'UNICEF, Cholet s'engage, sous l'égide de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, à :

- rendre la ville toujours plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, améliorer la sécurité, l'environnement, l'accès à la culture et aux loisirs,
- promouvoir l'éducation des enfants et des jeunes au civisme et leur insertion dans la vie de la cité par leur participation à des structures adaptées où ils seront écoutés et respectés,
- faire mieux connaître la situation des enfants dans le monde et développer un esprit de solidarité internationale,
- promouvoir la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant,
- organiser chaque année, avec l'UNICEF, une grande manifestation le 21 novembre, Journée Internationale des Droits de l'Enfant.

1.4. Handicap

1.4.1. Relais d'accueil local MDA

La Ville de Cholet propose un "Relais d'accueil local MDA" au sein du Point Info Famille, et s'engage à informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leur famille en remettant aux usagers le dossier unique de demandes de droits et prestations, et en les aidant dans la rédaction de celui-ci en cas de besoin, sur rendez-vous, auprès du Point Info Famille.

1.4.2. Réseau Enfant Différent

Ce réseau, initié par le Service Petite Enfance, mène une réflexion autour de l'accueil de l'enfant en situation de handicap et de l'accompagnement des familles sur le territoire.

Des temps d'échange sont programmés plusieurs fois par an et rassemblent des acteurs de la Petite Enfance, des professionnels du champ médical, social, paramédical...(SIPHAD, SESSAD, psychologue, PMI..), les institutions comme la CAF, ainsi que des structures accueillant ce public, petite enfance, accueils périscolaires, accueils de loisirs, structures associatives de soins et structures associatives de loisirs....

Des outils de travail et d'accompagnement des familles ont été développés afin d'améliorer la prise en charge de ces enfants dans les services petite enfance.

Ce réseau permet également d'identifier les ressources existantes sur le territoire et d'identifier les éventuelles problématiques autour de l'enfant en situation de handicap.

Des réflexions sont en cours autour de plusieurs sujets :

- comment accompagner les changements de lieux d'accueil lorsque l'accueil de l'enfant en Petite Enfance se termine ?
- quels liens pourrait être mis en place entre les EAJE et l'Ecole Maternelle, afin de favoriser une continuité et limiter l'éventuelle rupture,
- ainsi que la question de l'accompagnement des familles qui sont obligées d'arrêter de travailler pour s'occuper de leur enfant.

1.4.3. Pôle d'Appui et de Ressources Handicap 49

C'est un projet porté par deux associations : l'ADAPEI 49 et VYV3 Pays de Loire.

Ouvert depuis Mai 2020 et financé par la CAF de Maine et Loire, le Conseil Départemental de Maine et Loire, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Maine et Loire, l'ARS des Pays de la Loire et la MSA de Maine et Loire.

Ce pôle intervient dans le champ des modes d'accueil et de loisirs auprès de :

- la famille, dont un enfant de 0 à 19 ans, est reconnu ou en cours de reconnaissance handicap : le pôle ressources recense les attentes et les besoins de la famille et l'accompagne vers la structure adéquate, des mallettes pédagogiques sont également à disposition.

- les structures d'accueil ou de loisirs (AMI, EAJE, accueil péri et extra scolaire et clubs sportifs, etc) : le pôle ressources accompagne les structures en recensant les besoins, partage des outils, propose des formations, accompagne les structures dans des réflexions sur l'inclusion de l'enfant en situation de handicap. Des mallettes pédagogiques peuvent également être empruntées par les structures.

Le poste est expérimenté sur 2 ans en Maine et Loire avec comme objectif de développer et pérenniser le dispositif. Celui-ci peut être complémentaire aux accompagnements proposés par les assistants sociaux des SESSAD.

1.5. Articulation du PEDT avec les dispositifs du territoire

1.5.1. Partenariat et accompagnement de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire

La Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire accompagne les structures d'accueils collectifs de mineurs par un accompagnement technique et des aides financières pour l'accueil des enfants sur les temps péri et extrascolaires.

Fond local d'accompagnement accessibilité enfants en situation de handicap (Fla-Aeh)

La CAF a reconduit le dispositif d'accompagnement Fla-Aeh. Ce dispositif permet d'améliorer et faciliter l'accessibilité des accueils de loisirs extra-scolaires aux enfants de 3 à 17 ans en situation de handicap (bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé au titre du régime général), par le versement d'une subvention aux gestionnaires permettant d'adapter le projet pédagogique, la mise à disposition de ressources, ou la formation des animateurs

Contrat Enfance Jeunesse

L'Agglomération du Choletais est signataire d'un CEJ avec la CAF de Maine et Loire qui permet des aides financières pour les différentes structures d'accueil :

- structures petite enfance : aides pour l'accueil des moins de 6 ans,
 - accueils périscolaires : aides pour l'accueil des moins de 6 ans dans les 16 accueils de la Ville,
 - pause méridienne : mise en place d'animations sportives pendant la pause méridienne des 18 écoles publiques,
 - formation BAFA/BAFD : aide financière pour la prise en charge de formations d'animateurs et de directeurs des accueils périscolaires et accueils de loisirs,
 - coordination périscolaire et enfance : aide financière pour les missions de coordination.

1.5.2. Convention territoriale Globale

Le 20 janvier 2020, l'Agglomération du Choletais et la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire ont signé une Convention Territoriale Globale.

L'objectif de cette démarche est de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants dans le domaine social, optimiser l'offre existante et développer des actions nouvelles en identifiant les besoins prioritaires du territoire.

La mise en oeuvre de ce projet social a nécessité un travail de réflexion commune et une mobilisation des partenaires, des acteurs locaux et des habitants.

L'Agglomération du Choletais à travers la Convention Territoriale Globale a pour ambition de :

- construire un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants,
- favoriser l'accès aux droits et aux services,
- encourager la participation des habitants et dynamiser la vie sociale des territoires,
- mieux coordonner et optimiser l'offre existante et la rendre lisible auprès des familles,
- construire les coopérations entre la diversité des partenaires institutionnels et locaux,
- favoriser la transversalité,
- valoriser les actions locales.

La famille et l'accompagnement à la parentalité font partie des axes de travail retenus dans le but de concevoir et organiser une politique familiale équilibrée, cohérente et partagée sur le territoire.

2. Actions de 2018 à 2021

2.1. Continuité éducative

Mise en place en 2015 par la Ville pour ses écoles publiques, la Charte de la Continuité Éducative se définit par un principe d'éducation partagée et propose une définition commune des apports éducatifs de chaque temps et de chaque institution. Il s'agit ainsi de préciser le rôle de chacun notamment lors des temps de transition. Une annexe à cette Charte est réécrite chaque année en réunissant l'ensemble des professionnels, de l'Éducation Nationale, des services de la Ville et des structures périscolaires extérieures afin d'établir la mutualisation des locaux et du matériel et de partager les règlements, les protocoles de sécurité, de santé, les projets pédagogiques ainsi que les problématiques de chacun.

Ce travail a permis un rapprochement fructueux des enseignants et des professionnels de la Ville. Réévalué chaque année, il se veut au service des professionnels.

L'ensemble des acteurs se félicite de sa mise en place de la Charte de la Continuité Éducative et certains souhaitent davantage de communication, un bilan, voire un point en cours d'année scolaire. Un groupe de travail pourra être mis en place sur cette question.

2.2. Intégration de l'enfant

Le groupe de travail Intégration de l'enfant avait identifié deux thématiques de travail : l'enfant porteur de handicap et la question du harcèlement.

Ce groupe de travail a identifié plusieurs axes :

- sensibiliser et former les encadrants sur le handicap et construire des outils pour accompagner ces enfants au quotidien,
- définir des protocoles de travail commun et de transmission d'informations entre les différents acteurs, pour un accueil plus efficient,
- faciliter les démarches et l'identification des interlocuteurs pour les parents.

Une conférence sur l'autisme en partenariat avec les structures locales a été organisée en 2019 à l'intention des professionnels du territoire.

Le groupe de travail poursuivra ses réflexions sur l'accompagnement des familles et la continuité lors des prochaines réunions en mai 2021.

2.3. Harcèlement entre enfants

Il existe depuis 2015 une journée contre le harcèlement et un numéro vert, le 3020 mais ils restent encore méconnus.

L'Éducation Nationale travaille sur cette question depuis plusieurs années et accompagne les équipes enseignantes dans la gestion de situation de harcèlement par la méthode dite de " préoccupation partagée ".

Dans l'esprit collectif, le harcèlement est souvent connu comme une problématique pour les collégiens et lycéens, accentuée par les réseaux sociaux. Une grande partie des situations a pourtant lieu en élémentaire (12 % des enfants en primaire contre 10 % en collège et 4 % au lycée). C'est dès l'élémentaire que les actions de prévention du harcèlement peuvent permettre de prévenir les situations dramatiques que l'on peut observer ensuite chez les adolescents.

De nombreux acteurs ont relevé le besoin de sensibiliser les professionnels et les familles sur cette question et le besoin de savoir différencier une situation de harcèlement d'un conflit ponctuel. Il existe

aujourd'hui de nombreuses situations de mal-être chez des enfants qui n'osent pas en parler, se cachent et souffrent en silence.

Le démarrage d'un travail collectif à l'échelle de la Ville, rassemblant les acteurs de l'Éducation Nationale, des parents d'élèves et des structures péri et extrascolaires était prévu en 2020. Le groupe de travail sur le harcèlement entre enfant a été reporté en mai 2021.

2.4. Passerelle petite enfance – école

La continuité éducative doit être une préoccupation dès les premières années de la vie de l'enfant. Aussi, il convient de l'accompagner dans le passage de la petite enfance au monde scolaire.

Des échanges entre professionnels de la petite enfance et des ATSEM ont permis par exemple de découvrir le fonctionnement et la prise en charge de l'enfant notamment sur le temps du repas. Ces échanges permettent de mieux appréhender le fonctionnement des structures, d'identifier les pistes de réflexions et d'envisager d'éventuels ajustements des pratiques pour mieux accompagner l'enfant dans son adaptation à l'école maternelle.

Un projet de passerelle existe également entre le multi-accueil Les Petits Bonnets et l'école La Chevalerie au Puy St Bonnet. La proximité des deux structures permet une découverte des locaux de l'école par les enfants avant leur entrée en maternelle.

Une réflexion doit donc se poursuivre sur la question de l'accompagnement des enfants autour de cette passerelle petite enfance / enfance, en s'appuyant notamment sur les professionnels compétents et leurs capacités à interagir, afin de mobiliser les ressources nécessaires à l'élaboration d'un parcours éducatif cohérent et sécurisant.

3. Constats

3.1. Bien être de l'enfant.

Les effets de la pandémie COVID 19 sur l'enfant et la famille

Les restrictions sanitaires et les périodes de confinement ont pu amplifier des signes d'anxiété ou d'agressivité chez certains enfants, ou dégrader des problématiques familiales pré-existantes.

Le repli sur soi, les arrêts successifs des activités en dehors de l'école, l'anxiété générale, la surexposition aux écrans sont autant de facteurs aggravant des situations parfois déjà difficiles. La pandémie a ainsi accentué certaines difficultés familiales et creusé les inégalités de suivi des apprentissages scolaires. L'absence d'outil numérique dans certaines familles a pu perturber la continuité des apprentissages pendant les périodes de confinement.

Au sein des accueils collectifs, les consignes de limitation du brassage entre groupes d'élèves, génèrent aussi parfois des situations de conflits et d'agressivité entre enfants.

De nombreuses recherches démontrent aujourd'hui les effets positifs des actions autour des émotions, de l'empathie et du développement de la confiance en soi sur la construction de l'enfant et de son estime de soi ainsi que l'impact sur sa relation à l'autre.

La place de l'empathie, de l'estime de soi et la communication à l'autre sont des enjeux majeurs du bien-être des enfants et de leur place dans le collectif. L'accompagnement de ces compétences psychosociales auprès des enfants sera d'autant plus nécessaire dans cette période après COVID.

La plupart des équipes enseignantes mènent déjà un travail sur les émotions et leur expression dans le cadre des apprentissages en français (acquisition du vocabulaire) et dans le cadre de l'enseignement Moral et Civique. Ces enseignements sont inscrits dans les programmes de l'école. Ces travaux mériteront d'être poursuivis ou développés, et pourraient faire l'objet d'un partage avec les personnels qui accueillent les élèves sur les temps périscolaires.

Les équipes des accueils périscolaires ont également développé une malle pédagogique sur les émotions et des outils de retour au calme et de gestion de conflit.

Le recueil des signes de mal-être par les professionnels s'inscrit également dans les priorités de l'accompagnement des enfants dans la période qui suivra cette année de pandémie.

La place des écrans

Le confinement a accentué certaines problématiques dans les familles et notamment la place des écrans et leurs effets sur l'enfant.

Les enseignants s'interrogent sur les usages des écrans dans certaines familles, au regard du comportement de certains enfants. Ils se demandent si les tablettes ne prennent pas, parfois, une trop grande place, au détriment d'autres activités (dessin, coloriage, jeux de construction, jeux d'imitation, jeux moteurs...) pour les enfants d'âge maternel. Ce qui pourrait avoir un impact sur les compétences en graphisme. Quelques situations de cyber harcèlement ont pu être observées, entre enfants d'âge élémentaire.

Pour autant, l'utilisation des outils numériques est indispensable, de manière raisonnée, comme il peut se faire à l'école. En effet, une des missions de l'école est de développer l'autonomie des élèves, pour contribuer à la formation de citoyens autonomes et éclairés. L'autonomie dans les usages du numérique est indispensable dans le monde d'aujourd'hui. Le développement de cette autonomie a toute sa place à l'école, et figure dans les programmes et le Socle Commun de connaissances, de compétences et de culture. C'est donc l'usage raisonné des outils numériques qu'il conviendrait de travailler.

Un groupe de travail est mis en place avec la Maison des Solidarités de Cholet et la Direction de la Famille pour travailler cette question. Ce travail s'articulera également avec l'action " Mercredis sans écrans " qui rassemble de nombreux partenaires de la Ville et se poursuit en 2021 pour la 3^{ème} année.

3.2. Inclusion

Lors du dernier groupe de travail sur l'intégration de l'enfant, il a été constaté que les parents d'enfants porteurs de handicap rencontrent l'enseignant mais ne connaissent pas toujours les équipes d'animation et ne contactent pas toujours les structures en amont. Les familles manquent parfois d'informations sur les démarches à effectuer, les personnes à contacter.

Chaque acteur cherche individuellement des solutions d'aide au bien-être de ces enfants. Le partage des observations et solutions mises en place faciliterait un meilleur accueil de l'enfant.

Des outils et supports d'information pourraient être construits pour aider les familles et les professionnels à mieux communiquer et favoriser la continuité entre les structures.

3.3. Place des familles dans les structures

Depuis plus d'un an, l'accès aux structures collectives est limité pour les familles par les protocoles sanitaires. Les équipes d'animation regrettent la réduction des échanges avec les parents et notamment l'impossibilité d'organiser des temps de rencontres ou des soirées jeux permettant de créer du lien et présenter les projets périscolaires.

Les enseignants maintiennent les contacts avec les familles, principalement par téléphone. Ils ont ainsi pu maintenir le lien malgré la pandémie. La réflexion sur la co-éducation est au coeur des préoccupations des équipes enseignantes.

Certains enseignants notent le besoin pour les parents de mieux comprendre le rôle de chaque personne amenée à encadrer les enfants sur une journée d'école.

Dans les écoles privées, une réflexion est en cours sur la place des parents dans les établissements, sur les attentes de chacun en terme de co-éducation, de clarification du rôle de chacun et des missions de l'école.

Un partage d'expérience sur la communication avec les familles et sur leur place dans les structures pourrait faire l'objet de rencontre entre les acteurs du PEDT.

III . Projets pour 2021-2024

1. Axes de travail du PEDT

La Ville de Cholet, attachée au principe de cohérence et de continuité éducative, souhaite poursuivre le travail amorcé par le précédent projet. La démarche de Projet Éducatif Territorial, après une période de pandémie, difficile pour l'enfant et les familles, est plus que jamais indispensable à l'accueil de l'enfant et l'accompagnement des professionnels dans une démarche éducative globale.

Ce nouveau PEDT 2021-2024 prendra en compte les constats, avancées et besoins mis en évidence par l'ensemble des acteurs lors du Comité de Pilotage du PEDT en avril 2021, afin de répondre au plus près aux problématiques et atouts de notre territoire.

OBJECTIFS DU PEDT

1 . Assurer la continuité et favoriser la cohérence, la complémentarité entre le temps scolaire, périscolaire, extrascolaire et familial

- Favoriser la continuité éducative et garantir la cohérence dans l'accueil des enfants,
- Développer les échanges et la place des parents,
- Favoriser les échanges et passerelles entre les différentes structures petite enfance, écoles et structures d'accueils de loisirs.

2 . Favoriser le bien-être et l'épanouissement de chacun

- Prendre en compte les rythmes, les besoins et les attentes de l'enfant dans l'organisation de l'accueil et les activités,
- Permettre à l'enfant de trouver sa place et d'être acteur de ses temps de loisirs,
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant au travers de la socialisation et de l'apprentissage de la citoyenneté, du respect et des Droits de l'enfant.
- Être garant de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant et prévenir les situations de harcèlement.

3 . Faciliter l'inclusion de chaque enfant et développer les actions en faveur des territoires prioritaires et des enfants les plus fragiles

- Accueillir chaque enfant en prenant en compte son rythme, ses besoins et sa particularité,
- Développer l'accessibilité et la continuité dans l'accompagnement de l'enfant porteur de handicap,
- Soutenir les actions éducatives en faveur des enfants les plus fragiles et des quartiers prioritaires.

4 . Conforter la qualité des projets en lien avec le territoire et ses acteurs

- Promouvoir la complémentarité des projets entre le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire et s'inscrire dans le label qualité du Plan mercredi,
- Favoriser les projets et activités de découverte du territoire et de ses acteurs,
- Développer les partenariats, les échanges d'informations et la cohérence entre les projets des différents acteurs du territoire.

2. Modalités d'action

2.1. Concertation et Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage se réunira une fois par an afin de définir et valider les différentes actions et évolutions des axes de travail du PEDT. Ceux-ci participent au partage d'expériences et la création d'outils ou d'actions communes.

Les propositions de groupes de travail pourront émaner du Comité de Pilotage mais aussi des besoins des acteurs, remontés notamment par leurs représentants.

Les actions mises en place et leur échéancier seront proposés par les groupes de travail lors de leur première rencontre. Les comptes-rendus des réunions seront envoyés à l'ensemble des membres du COPIL pour le suivi des actions.

Des états des lieux ponctuels, par le biais de questionnaires auprès des partenaires, pourront également être organisés afin d'étayer la réflexion sur une thématique ciblée.

2.2. Groupes de travail

Essentiels à la mise en œuvre pratique du PEDT, c'est par l'investissement de tous les acteurs que ces groupes de travail permettront des actions concrètes, adaptées aux professionnels et aux besoins du territoire.

Ils sont constitués de volontaires, en veillant à une représentativité équilibrée des différents acteurs, parents, Éducation Nationale, acteurs périscolaires, services de la Ville.

Ces acteurs se réunissent 2 ou 3 fois par an afin de porter leurs besoins, leurs expériences et construire un projet adapté aux problématiques des enfants et de leur structure. Ils peuvent selon les besoins intégrer des personnes ressources extérieures afin d'enrichir la réflexion et la recherche de solutions.

2.2.1. Intégration de l'enfant

Poursuite en mai 2021 du travail autour de l'accueil de l'enfant porteur de handicap avec une réflexion sur la continuité entre les différentes structures :

- définir des protocoles de travail commun et de transmission d'informations entre les différents acteurs, pour un accueil plus efficient,
- faciliter les démarches et l'identification des interlocuteurs pour les parents.

2.2.2. Harcèlement

Prévu en mai 2021, ce groupe travaillera sur :

- l'identification des besoins des structures sur la question de la prévention et de la gestion des situations de harcèlement entre enfants
- la sensibilisation des professionnels, des enfants et des parents sur la reconnaissance des signes de harcèlement,
- le partage d'expériences sur la prévention du harcèlement auprès des enfants.

Afin de mieux appréhender la situation sur le territoire de Cholet et répondre aux besoins, les professionnels seront sollicités afin de connaître le nombre de situations vécues et leurs besoins. Ces éléments pourront de plus servir d'éléments d'évaluation de l'action.

2.3. Autres axes de travail

2.3.1. Passerelle

Une réflexion pourra être menée par les acteurs pour développer des projets de passerelle entre la petite enfance et l'école, entre l'école et les accueils de loisirs.

2.3.2. Relations et place des familles dans les structures

Après une année 2020-2021 marquée par de nombreuses restrictions, une réflexion sur la place des familles dans les structures et la communication semble être une attente partagée par les professionnels.

2.3.3 Accompagnement à la réussite scolaire

L'année 2020-2021 aura mis encore plus en avant des écarts d'apprentissages entre les enfants. De nombreux dispositifs d'accompagnement à la scolarité existent déjà sur le territoire et viennent en aide à de nombreux enfants dans les quartiers prioritaires de la Ville. Les établissements scolaires font également état de besoins dans d'autres écoles de la Ville, les difficultés ne se limitant pas aux écoles dites prioritaires.

Une réflexion globale pourra être mise en œuvre sur cette question de l'accompagnement à la réussite scolaire sur l'ensemble des écoles de Cholet avec l'ensemble des acteurs du territoire.

3. Évaluation du PEDT

L'évaluation prendra la forme d'un bilan annuel qui fera l'objet d'une synthèse au terme des trois ans.

Le bilan annuel sera établi à partir notamment des données fournies par les signataires du PEDT sur un support simple et rapide à compléter. Sur les thématiques de travail du PEDT, il abordera les actions réalisées, les projets en cours, les perspectives, sans oublier les constats et préoccupations des acteurs de terrain. Les actions ou projets visant à accompagner les professionnels font pleinement partie du bilan annuel.

Si besoin, les éléments recueillis seront anonymisés.

L'objectif du bilan annuel est triple :

- rendre compte des travaux et actions menés spécifiquement dans le cadre du PEDT,
- faire connaître les travaux et actions propres à chaque structure concourant aussi à l'atteinte des objectifs et pouvant être mutualisés,
- recenser et actualiser les constats et préoccupations afin de réorienter ou préciser les thématiques de travail du PEDT si nécessaire.

Le bilan annuel et la synthèse des trois années seront présentés aux membres du Comité de Pilotage avant d'être communiqués largement. Ils visent à encourager la réflexion, l'action et le partage au service du bien-être de l'enfant.

IV . Annexes

ECOLES PUBLIQUES DE CHOLET ET DU PUY SAINT BONNET

nombre total d'élèves dans les écoles publiques

(chiffres population scolaire du 15 novembre 2020)

ECOLES	Maternelle		élémentaire	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Brontë	5	116	9	146
Louis Buffon	5	111	6	115
Chambord	4	88	7	140
La Bourie	3	67	5	115
La Bruyère	4	94	8	185
La Chevallerie	2	48	3	72
La Fontaine	4	89	0	0
La Girardière	3	52	2	69
La Moine	2	48	0	0
Paradis	3	74	6	152
Les Richardières	5	113	10	172
Les Turbaudières	4	73	4	92
Marie Curie	3	58	4	119
Molière	4	99	8	192
Saint-Exupéry	4	82	8	177
Turpault	0	0	8	179
Jules Verne	4	75	4	100
TOTAL	59	1 287	92	2 025
TOTAL ELEVES				3 312

ECOLES PRIVÉES DE CHOLET ET DU PUY SAINT BONNET
 nombre total d'élèves dans les écoles privées
 (chiffres population scolaire du 15 novembre 2020)

ECOLES	Maternelle		élémentaire	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Notre Dame du Breloquet	4	113	6	155
Notre Dame du Bretonnais	3	86	8	202
Jeanne d'Arc	3	81	7	172
Notre Dame du Chêne Rond	2	28	2	52
Saint Jean/Sainte Famille	5	127	9	200
Saint Joseph	2	40	4	105
Saint Pierre Gelusseau	3	79	4	110
Sainte Marie des Turbaudières	3	67	5	113
TOTAL	25	621	45	1 109
TOTAL ELEVES				1 730

FRÉQUENTATION DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ANNÉE 2020

Nombre d'enfants accueillis en moyenne par jour dans les écoles publiques de la Ville

Accueils périscolaires gérés par la Ville de Cholet

Accueils périscolaires	matin	soir
Bronté	5,53	7,82
Chambord	13,33	26,52
Marie Curie élémentaire	11,22	21,59
Turpault	12,54	19,68
Jules Verne	3,62	7,60
La Chevalerie	13,19	24,48
La Girardièrre	6,27	11,22
Les Turbaudières	5,63	8,20
Louis Buffon	6,38	8,00
La Fontaine	8,40	10,53
La Moine	1,80	12,51
Marie Curie maternelle	4,46	10,93
Molière	25,98	54,79
Paradis	14,66	44,32
Les Richardières	14,50	14,40
Saint Exupéry	18,85	45,58
Total	166,43	327,64

116 jours de fonctionnement (22 jours sans fonctionnement en raison du confinement)

Accueils périscolaires gérés par l'Association Junior

Accueils périscolaires	matin	soir
La Bourie	23,65	28,13
La Bruyère	32,24	36,61
Total	55,89	64,74

ACCUEILS DE LOISIRS
Enfants accueillis le mercredi - année 2020

CAE	Tranche d'âge	Nombre d'enfants accueillis	Moyenne de fréquentation par jour
Accueils de proximité			
Bretagne	2 ^{1/2} – 12 ans	34	7,03
Favreau	2 ^{1/2} – 12 ans	144	37,76
La Girardière	2 ^{1/2} – 12 ans	33	8,69
Jean Monnet	2 ^{1/2} – 12 ans	42	9,83
Puy Saint Bonnet	2 ^{1/2} – 12 ans	77	23,58
Le Verger	2 ^{1/2} – 12 ans	160	44,17
Accueils de Pleine Nature			
Nougatine	2 ^{1/2} – 6 ans	359	94,79
Prim'vert	7-12 ans	399	99,38
Bois de la Cure	11-15 ans	Ne fonctionne que l'été	

Total enfants différents : 1 121

Association Loisirs Pluriel			
Loisirs Pluriel	3-13 ans	79	20
Cap-Ado	13-18 ans		

Association Jeune France			
Accueil du mercredi*	5 – 12 ans	120	70 le matin 60 l'après midi

* inscriptions à la journée ou à la demi-journée (matin ou après-midi)